

VILLE DE LOURDES
Plan de circulation modifié
du 6 au 9 octobre 2020

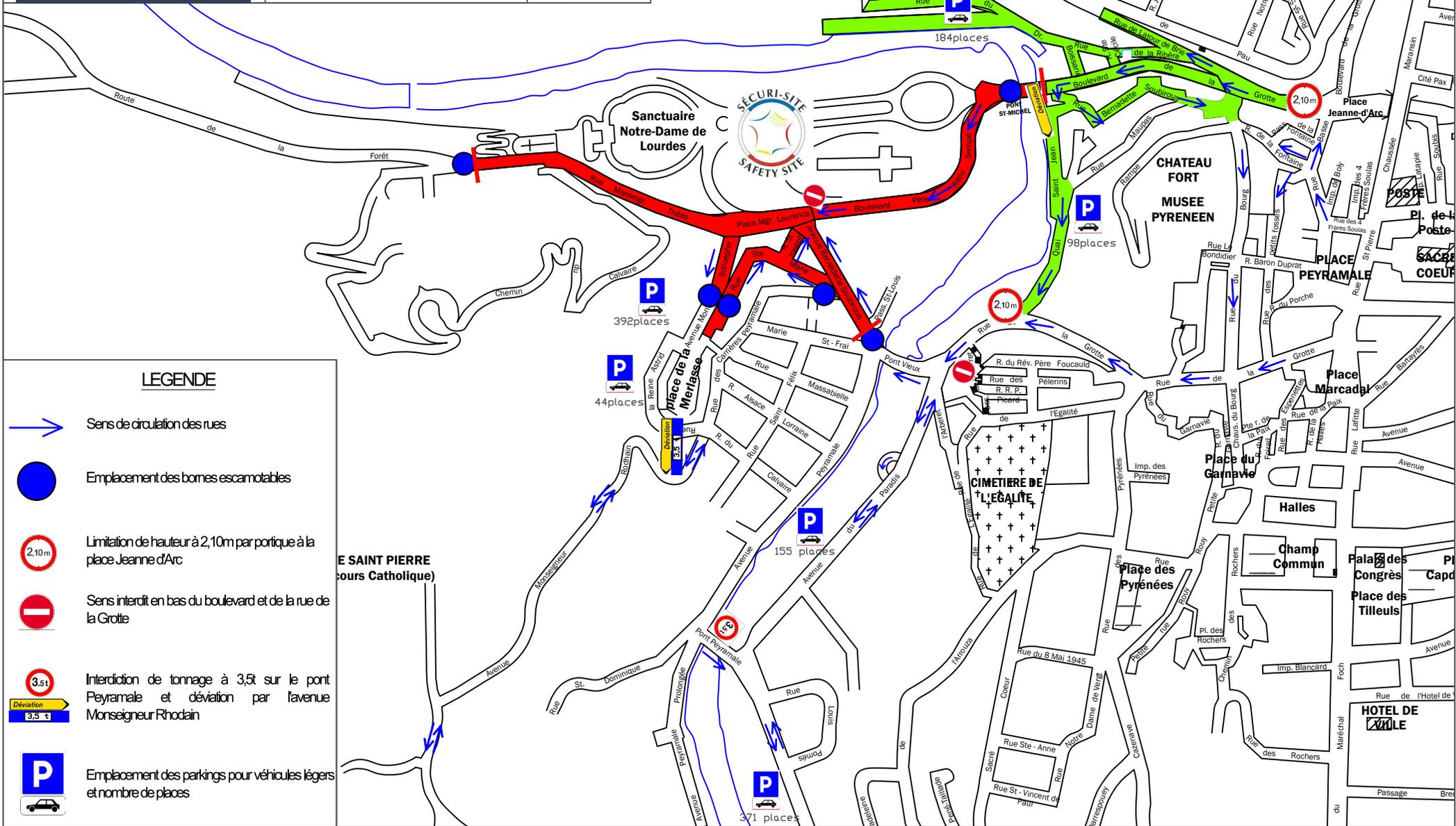


VILLE DE LOURDES

Date: 28/09/2020



ZONE ROUGE: Zone sécurisée
ZONE VERTE: Accès interdit aux véhicules dont la hauteur est supérieure à 2,10m



LEGENDE

-  Sens de circulation des rues
-  Emplacement des bornes escamotables
-  Limitation de hauteur à 2,10m par portique à la place Jeanne d'Arc
-  Sens interdit en bas du boulevard et de la rue de la Grotte
-  Interdiction de tonnage à 3,5t sur le pont Peyramale et déviation par l'avenue Monseigneur Rhodain
-  Emplacement des parkings pour véhicules légers et nombre de places